



**DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE
REUNION DU 2 AVRIL 2010
PRESENTATION DU CADRE D'INTERVENTION SECTORIEL
« EAU ET ASSAINISSEMENT »

SYNTHESE DES ECHANGES**

1. Introduction

Depuis 2007, dans le cadre de sa politique de transparence, l'AFD a mis en place une méthodologie spécifique de dialogue pour les cadres d'intervention stratégique sectoriels, régionaux et transversaux (CIS, CIR, CIT). Ainsi après validation par le Cadre de Programmation Stratégique (CPS), le document final de stratégie est mis en dialogue auprès des parties prenantes (Société civile, Ministères, parlementaires) avant d'être présenté au Conseil d'administration.

Le CIS Eau et Assainissement a fait l'objet d'une présentation et d'un dialogue le 2 avril 2010, en présence des invités suivants :

Jean Lapègue (ACF) ; Jean Faure- Brac (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse) ; Aurélie Rade et Liliane Chauffrey (Agence de l'eau Seine-Normandie) ; Xavier Maitrerobert (Aquafed) ; Antoine Malafosse (CCFD) ; Pierre Basile (CG Val de Marne) ; Marie-Hélène Chambrin (CG93) ; Nicolas Wit (Cités Unies France (CUF) ; Laurent Chabert d'Hières (Coalition Eau) ; Sophie Tolachides (Eau Vive) ; Sylvie Jaglin (ENPC) ; Irène Almeras (Fondation Ensemble) ; Jean Charles Lavigne Delville (Fondation Phi Trust) ; M. Raphaël Cuvelier (Fondation Prince Albert II) ; Thierry Vandavelve (Fondation Veolia Environnement) ; Angela Lanteri (Grand Lyon) ; Jacques Monvois (GRET) ; Christelle Pezon (IRC) ; Denis Schultz (IRCOD) ; Laurent Anstett (La Croix Rouge) ; Alice Arrighi de Casanova (MAEE/DGM) ; Jean François Donzier (OIEAU) ; Nathalie Chartier-Touzé (PFE) ; Pierre Marie Grondin et Vincent Dussaux (Pseau) ; Jean Noel Baléo et Stéphanie Berthomeau (Région Ile de France) ; Patrick Flicoteaux (Secours catholique Caritas France) ; Charlotte Kalinowski et Laurent Boyen (SIAAP) ; Jacques Labre (Suez Environnement) ; Pierre Yves Dartout (SYNTEC Ingenierie) ; Patrice Fonlladosa (Veolia) ; Thierry Barbotte (Vergnet) ; Edina Ifticene (WWF).

2. Présentation du CIS

Le cadre d'intervention sectorielle 2007-2009 de l'AFD visait à mobiliser 300 M€ de participation à l'engagement français, alors que la moyenne 2001-2005 était de 140 M €. Une concentration de plus de 50 % de l'activité a bien été réalisée en Afrique comme cela avait été prévu. 40 % des financements ont été consacrés au secteur de l'assainissement. Le cadre d'intervention sectorielle 2010-2012 se décline en forces, faiblesses, opportunités et menaces :

Forces : expertise sectorielle de l'eau et de l'assainissement, reflétée au sein des équipes de l'AFD, avec une bonne connaissance des terrains et une grande palette d'instruments financiers.

Faiblesses : contrainte sur les moyens en subvention, culture assez pauvre des partenariats, suivi difficile de la matérialisation des financements octroyés et manque d'attention sur l'évaluation des résultats.

Opportunités : apparition de nouveaux acteurs (fondations, aide publique décentralisée, outils européens, etc.), développement de la culture du résultat, forum mondial de l'Eau à Marseille en 2012.

Menaces : la crise économique et financière ne facilite pas la mobilisation des moyens, viabilité financière difficile à atteindre, car liée à des choix politiques souvent délicats à prendre (augmentation du coût de l'eau pour les usagers), prise en compte du changement climatique.

Quatre axes d'interventions sectorielles sont ainsi dégagés :

- mettre en place un cadre sectoriel clair et bien régulé, afin de faire levier sur les politiques ;
- réaffirmer la priorité urbaine pour l'assainissement ;
- mettre en place des financements par effets de levier, car beaucoup d'acteurs sont concernés (État, services d'eau, autorités régionales, opérateurs, clients) et les choix sont difficiles à faire passer (notamment l'augmentation des tarifs de l'eau) ;
- renforcer les capacités à travers la facilitation du travail entre les opérateurs.

Dans tous les projets, afin de maximiser le rapport efficacité-coût, l'éducation à l'hygiène sera prédominante et sera fortement portée par l'AFD auprès de ses partenaires.

Les retards sur les OMD sont les plus flagrants en Afrique subsaharienne et dans les PMA (Haïti, Cambodge, Laos). C'est aussi la zone avec la plus grande croissance démographique et avec une urbanisation accélérée, et la plus vulnérable aux changements climatiques. C'est enfin la zone qui regroupe les 14 pays prioritaires recensés par le CICID¹ 2009. Il s'agit dans ces zones de réussir le pari de fournir un accès à l'eau potable à 9 millions d'Africains. Les pays de cette zone ont été classés en fonction de la présence ou de l'absence des politiques sectorielles locales. Pour continuer à intervenir au niveau des états les plus fragiles et dans des sous-secteurs qui demandent plus de subventions (assainissement et eau rurale par exemple), il est proposé de développer des partenariats avec des acteurs locaux avec qui une relation de confiance est possible, mais aussi d'adapter la stratégie aux contraintes.

Au Moyen-Orient, la situation est très différente : zone très urbanisée, très vulnérable aux changements climatiques, avec un foisonnement d'initiatives politiques et une très forte présence de bailleurs. Les stratégies sectorielles continuent à y poser problème. Le développement durable s'y développe autour du bien public régional que constitue la Méditerranée et de la gestion durable de ses ressources. Même si les OMD n'y sont plus un enjeu majeur, il y reste quelques cas particuliers à traiter, comme les territoires autonomes palestiniens.

Le document du CIS est téléchargeable :

.....adresse.....

Il a été validé par le Conseil d'Administration de l'AFD le

¹ CICID : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.

3. Synthèse des débats

Un débat s'est engagé :

- Autour des deux instruments financiers que sont les subventions et les prêts, un intervenant s'est interrogé sur la différence faite entre l'accès aux services, l'amélioration des services et les budgets afférents par rapport à la période précédente (2007-2009): 2,4 millions de bénéficiaires contre 4,9 millions précédemment pour l'eau, et 1,5 millions de bénéficiaires pour l'assainissement contre 2,9 millions. Il constate que l'AFD financera surtout l'amélioration de service, et fera moins d'effort sur le primoaccès. Face au constat que la baisse des subventions est importante, les intervenants ont recommandé d'actionner des leviers, en commun, afin de faire progresser l'aide française et la mise en place d'outils financiers communs pourrait être l'occasion de réfléchir à une manière plus efficace de travailler tous ensemble. Il est souligné que la très grande disparité de satisfaction des besoins entre le rural et l'urbain et le fait que l'AFD n'ait plus les moyens d'aider au développement rural implique une réflexion à mener pour continuer à y intervenir : conditions de viabilité d'investissement du secteur privé en milieu rural, limitation des risques pour l'alimentation en eau, etc. Il est souligné que le contexte d'adaptation aux changements climatiques aura un impact à moyen terme voire à long terme, d'ampleur encore incertaine, en particulier l'augmentation du coût de l'énergie constituera un paramètre à court terme qui va directement impacter les métiers de l'eau et de l'assainissement, et mériterait donc plus de place dans le CIS. Il est constaté que l'intervention en Afrique subsaharienne et dans les PMA occupera 50 % des engagements alors qu'il n'y aura que 6 % de subventions bien que ces pays aient de grosses difficultés à emprunter.
- Sur la place des partenaires-partenariats. Différents représentants des parties prenantes estiment que si l'AFD tente de « faire plus avec moins », en mobilisant son ingénierie financière et en développant ses partenariats, il pourrait être intéressant d'impliquer bien plus les ONG, car ce sont des intermédiaires avec la société civile des pays du Sud et elles peuvent être utiles pour monter des projets financiers innovants. Un représentant du Grand Lyon précise que les projets financiers gérés sur le Grand Lyon depuis trois ans concernent de plus en plus le monde rural. Sur l'aspect multi partenarial, le Grand Lyon était encore le bailleur unique des projets qu'il finançait en 2004, alors qu'il participe aujourd'hui à 25 % à l'effort consenti par une multitude d'acteurs. Un représentant s'étonne d'avoir lu dans le CIS que les collectivités locales étaient pourvoyeuses de subventions, alors que celles ci proposent des formations, financent des infrastructures, réfléchissent à des démarches globales avec ses partenaires, les collectivités locales ne sont pas que des simples acteurs financier. Une vraie coopération reste à trouver. Il est remarqué que, dans le cadre de la nouvelle Facilité Eau de l'UE, la volonté affichée par l'AFD est de financer des ONG, les acteurs de la coopération décentralisée semblant être négligés. Un intervenant précise que si la capacité d'intervention de l'AFD en subventions venait à diminuer, elle pourrait toujours intervenir auprès des fondations et ONG, dans l'élaboration des process ainsi qu'en appui avant, pendant et après les projets. Il est constaté que l'AFD et les collectivités locales sont devenues des acteurs de l'assainissement en Afrique sub-saharienne plus importants que l'Etat français. Les opportunités de partenariats tracées par le CIS, entre l'AFD et ces collectivités locales doivent être renforcées.
- Sur la place de l'assainissement, plusieurs invités estiment que l'assainissement pourrait devenir une priorité dans les pays en voie de développement, à condition de s'appuyer sur tous les acteurs. Leur savoir-faire et leur savoir-gouverner doivent être utilisés, et devraient apparaître dans le CIS. Le recul constaté sur l'assainissement est jugé problématique, car même s'il y a une faiblesse de la demande, il y a lieu d'examiner les moyens pour dépasser cet état de fait.
- Sur la transversalité des problématiques de l'eau, Le CIS est félicité sur sa prise en compte de la formation professionnelle, car les problèmes viennent bien souvent lorsqu'arrive le temps de la gestion et de l'entretien des réseaux construits grâce aux aides versées et sur son approche (forces/faiblesses) qui permet de mener un débat productif. Le lien mis en évidence entre assainissement et santé ou entre assainissement et éducation à l'hygiène est jugé très intéressant, mais les effets de levier attendus doivent être développés. Il est affirmé que les questions de l'assainissement doivent être prises en compte dans les autres secteurs dont s'occupe l'AFD, comme l'éducation ou la santé.

- Sur la Gestion durable de la ressource- GIRE²- il est noté que dans le CISD, la GIRE n'apparaît pas du tout alors qu'elle est annoncée comme l'un des quatre axes d'intervention prioritaires de l'AFD. Il est rappelé que la gestion intégrée par bassins et la mise en place de mesures d'accompagnement nécessite un travail en commun afin de partager les compétences des uns et des autres autour de mêmes objectifs. Il est précisé que la mise en place de bassins transfrontaliers, ne se résume pas à la mise en place de quelques assistants techniques. Au moins en Afrique, où la plupart des bassins sont transfrontaliers, l'échange d'expériences et la capitalisation des pratiques doivent être encouragés.

Plusieurs intervenants ont mis en exergue que:

- les ratios applicables aux projets de l'AFD, en terme de coûts par personne concernée (accès à l'eau, développement de la qualité de service) doivent être indiqués.

L'AFD a précisé que son système de post évaluation est en phase d'amélioration depuis ces dernières années, elle précise toutefois que d'une part, tous les projets sont évalués par des consultants et des bureaux d'études, indépendants et que d'autre part leurs rapports font l'objet de publications. En outre, un Comité des Évaluations a été créé en réunissant des experts internationaux de l'évaluation et les tutelles de l'AFD. Il a pour charge d'émettre des appréciations sur les méthodes d'évaluation pratiquées.

4. Conclusion AFD

L'ensemble des participants au dialogue ont remercié l'AFD pour la qualité du document proposé et pour cette stratégie sur l'accès à l'eau et à l'assainissement qui est un élément majeur de la réduction de la pauvreté et de la faim et qui contribue à l'éducation et à l'égalité des sexes, et bien entendu aux aspects sanitaires et environnementaux. L'AFD prend bonne note des différentes remarques et note que les différents acteurs de la communauté semblent avoir exprimé une grande envie de travailler ensemble, tout en attendant beaucoup de l'AFD en matière de leadership et d'organisation de la mise en commun des savoirs et des pratiques. L'Aide Publique au Développement ne pourra pas à elle seule résoudre les problématiques de l'eau et de l'assainissement ; des politiques sectorielles et une gouvernance solides doivent être mises en place dans les pays concernés, ainsi qu'un fort développement des partenariats. L'atteinte des OMD reste un des enjeux premiers, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne en particulier. Les axes d'interventions sectorielles tels que : réaffirmer la priorité urbaine pour l'assainissement, mettre en place des financements par effets de levier et renforcer les capacités à travers la facilitation du travail entre les opérateurs vont être les principaux défis auxquels l'AFD va s'astreindre dans les trois ans à venir. Ce document de stratégie sectorielle est une déclinaison du document cadre de coopération du ministère des Affaires étrangères, il doit être actualisé régulièrement bien entendu, étant donné l'évolution du monde, mais aussi l'évolution des mandats de l'AFD.

² GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau